

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 08/09/2025
par voie d'affichage
notifié le 08/09/2025
transmis en Préfecture le 08/09/2025
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20250908-DAP-25-101-AI
Date de télétransmission : 08/09/2025
Date de réception préfecture : 08/09/2025

ARRETE du

- 8 SEP. 2025

DONNANT DÉLÉGATION à Monsieur William PETROVIC

NOUS, Arnaud PERICARD, Maire de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, définissant la création de la Commission d'Appel d'Offres et la Commission des Procédures Adaptées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, procédant à l'élection du maire,

VU l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'empêchement de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la Commune de Saint-Germain-en-Laye, le 17 septembre 2025,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1ER : Monsieur William PETROVIC 8^{ème} Maire-Adjointe, est désigné pour représenter le Maire en sa qualité de président à la Commission

Procédures Adaptées	Prestations d'entretien et travaux neufs de marquage horizontal
Appels d'Offres	Fourniture de carburant en station-service et de prestations annexes (péage, parking, lavage) au moyen de cartes accréditives pour les véhicules de la commune Saint-Germain-en-Laye
Appels d'Offres	Avenant 3 pour l'extension du site patrimonial remarquable (SPR) révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et élaboration de périmètre(s)
Appels d'Offres	Location et pose de bâtiments préfabriqués pour le relogement provisoire d'une écoles élémentaire de 8 classes avec restaurant

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet le mercredi 17 septembre 2025, celui-ci sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye,

Le - 8 SEP. 2025

Arnaud PÉRICARD

www.saintgermainenlaye.fr